

**Avis n° 2009/07-10 bis relatif
à l'habilitation du Centre universitaire de formation
et de recherche du Nord-est Midi-Pyrénées
Jean-François Champollion
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par le Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion
- Vu le rapport établi par Philippe Massé (rapporteur principal) et présenté lors de la séance plénière du 07/07/09

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Le 30 juin 2008 la Commission a donné un avis favorable au renouvellement de l'habilitation du Centre Jean-François Champollion pour seulement un an.

Les responsables de la formation ont entamé des actions destinées à prendre en compte les recommandations de la CTI.

La CTI note que la structure de portage de la formation a été reconsidérée par la mise en place d'une collaboration active avec l'ENSTIMAC d'une part et l'Université Toulouse-III d'autre part.

En conséquence, la CTI **autorise exceptionnellement le recrutement d'élèves pour 2009** et demande au Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion d'organiser un audit en novembre 2009, date à laquelle toutes les évolutions statutaires et contractuelles devront être impérativement disponibles.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président



Bernard REMAUD